RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Régénération naturelle des pessières

Régénérer naturellement un peuplement d'épicéa, c'est possible en respectant un certain nombre de précautions.

Intérêts, conditions de réussite et précautions techniques.

Épicéa commun

FICHE 5

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Intérêts de régénérer naturellement les pessières

De façon assez générale, les intérêts de la régénération naturelle sont multiples :

Économique, elle nécessite moins d'investissement, réduit le risque de pertes par rapport à une plantation, et permet d'étaler les coûts des travaux sur plusieurs années.

Écosystémique, elle évite la coupe rase, ce qui conserve le microclimat forestier et limite les perturbations du sol. Elle favorise également des peuplements plus diversifiés, mieux adaptés aux changements climatiques.

Génétique, elle renforce la diversité par le brassage génétique et favorise la sélection naturelle, rendant les futurs peuplements plus résistants aux contraintes environnementales.

Conditions préalables à respecter

Si le peuplement d'épicéa préexistant est sain et en station, il est possible de miser sur une régénération naturelle d'épicéa comme essence objectif. C'est le cas par exemple des pessières des étages montagnards (sur stations fraîches) à subalpins, soit entre 900 et 2000 m d'altitude.

À l'inverse, si l'épicéa est hors station et/ou montre d'ores et déjà des signes de dépérissement importants, il ne pourra constituer l'essence objectif dans le futur peuplement mais pourra être visé en accompagnement. La maturité sexuelle de l'épicéa est atteinte aux alentours de 60 ans. Une régénération naturelle ne pourra donc être escomptée avant cela, à moins qu'un peuplement voisin n'ensemence la parcelle.

Sylvain Gaudin © CNPF

Semis naturel d'épicéa

Plusieurs cas de figure

Futaie régulière

Coupes progressives et/ou ouverture de trouées

La régénération d'une pessière régulière (comme celles provenant du Fonds Forestier National) peut se faire par des éclaircies successives dès l'âge de 20 à 25 ans, avec 3 à 5 rotations. Il est important de veiller à ne pas endommager la régénération lors de la coupe finale. On peut aussi favoriser les semis en ouvrant des trouées de quelques centaines de m², par exemple après la récolte d'arbres dépérissants (voir fiche n°2).

Futaie irrégulière

Régénération en taches

Dans une pessière irrégulière, la régénération se manifeste de manière diffuse après la récolte d'arbres matures, ou pour des raisons sanitaires ou d'amélioration. Dans ce cas de figure, la régénération est une conséquence naturelle de la gestion, et non un objectif en soi.

Cas de blocage de la régénération

Si la régénération naturelle est absente, plusieurs facteurs de blocage peuvent être en cause :

Absence de graines

Le peuplement peut ne pas avoir atteint sa maturité sexuelle, généralement vers 40-50 ans. Dans ce cas, il faut patienter. Des solutions comme le semis artificiel (voir fiche n°4) ou l'enrichissement par plantation (voir fiche n°2) peuvent également être envisagées.

Manque de lumière

Si le peuplement est trop dense (surface terrière supérieure à 25-30 m²/ha), la germination et le développement des semis seront compromis. Il est alors nécessaire d'augmenter l'apport de lumière en pratiquant des éclaircies successives et/ou en ouvrant des trouées.

Concurrence herbacée ou semi-ligneuse

La végétation concurrente (ronces, callunes, fougères, molinie, etc.) peut inhiber la germination et empêcher la croissance des semis. Dans ce cas, un travail du sol, tel que le crochetage ou le décapage des premiers centimètres, est nécessaire.

Abroutissement

En cas de déséquilibre entre forêt et gibier constaté, la régénération peut être compromise. La mise en place de protections collectives, comme des enclos, peut s'avérer utile. À une échelle plus large, le plan de chasse peut être ajusté en collaboration avec l'ACCA ou la société de chasse locale, selon la situation.

Concurrence en sous-étage

Sylvain Gaudin © CNPF

Travaux sylvicoles à prévoir

Alain Coic © CNPF

Travaux de dépressage

Une fois la régénération naturelle acquise, il est important d'intervenir pour limiter la concurrence, sélectionner les plus belles tiges et ajuster le mélange entre les essences. Plusieurs opérations peuvent être mises en œuvre :

Dégagement

S'il y a de la concurrence, un dégagement doit être réalisé annuellement durant les 4 à 5 premières années. Cette opération, souvent effectuée à l'aide d'une débroussailleuse, aide à favoriser le développement des tiges prometteuses.

Dépressage

Entre 5 et 10 ans, une éclaircie précoce, appelée dépressage, est effectuée. Cette opération permet de réduire la densité à environ 700 tiges par hectare. L'objectif est de limiter la compétition pour l'eau, de sélectionner les tiges les mieux conformées, et d'ajuster le mélange des essences.

Approche économique

La régénération naturelle offre un avantage économique considérable, avec des coûts nettement inférieurs à ceux d'un reboisement en plein. Cependant, bien que ces coûts soient réduits, certaines interventions restent nécessaires. Il est donc recommandé de solliciter un devis auprès d'une entreprise spécialisée afin de calibrer le budget à prévoir pour la réalisation des travaux de dépressage, et les dégagements.

Aides publiques

	AIDE **FRANCE NATION VERTE**	AIDE **RÉGION AURA**
Principal critère d'éligibilité	Peuplement vulnérable au changement climatique, ou présentant déjà des signes de dépérissement.	Surface minimale de 2 ha,maximale de 4 ha.
Taux d'aide	Varie selon l'état sanitaire du peuplement, l'engagement dans une certification de gestion durable, le recours à un gestionnaire au moins our la vente des bois. Entre **40 et 100 % d'aide** par rapport à votre devis	400 €/ha (2 ha travaillés minimum)
Travaux possibles	Crochetage, ouverture de cloisennement à bois perdu, broyage de taillis non exploitable, maîtrise d'œuvre	Grattage/crochetage

Données 2024

Des aides peuvent également exister au niveau départemental ou être proposées par des acteurs privés pour un territoire spécifique.

Contactez votre gestionnaire ou technicien CNPF suffisamment tôt avant les travaux afin de discuter de votre éligibilité et des aides spécifiques disponibles dans votre territoire.

Dégagement au croissant

Louis-Adrien Lagneau © CNPF

Maquette : Faustine Brunet • faustinebrunet.com / Photo couverture : Sylvain Gaudin © CNPF